LA TRAME
VERTE ET BLEUE
MÉTROPOLITAINE



RAPPORT 2018

Suivi du protocole d'entente

Déposé au ministre des Affaires municipales
et de l'Habitation - Février 2019

Communauté
métropolitaine
de Québec

COMITÉ DE SUIVI

Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)

Carole Beauregard,
coordonnatrice à l'aménagement du territoire

Marianne Thibault,
conseillère à l'aménagement du territoire

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Jean-Philippe Robin,
directeur régional par intérim, Direction régionale
de la Capitale-Nationale

Agglomération de Québec

Michel Légaré,
directeur foresterie urbaine et horticulture,
Ville de Québec

Ville de Lévis

Julie Tremblay,
conseillère en urbanisme

MRC de La Jacques-Cartier

Marc Giroux,
directeur développement économique

MRC de La Côte-de-Beaupré

Jean-François Guillot,
responsable de l'aménagement
du territoire et directeur général adjoint



Rivière Jacques-Cartier

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION 7

2. PROTOCOLE D'ENTENTE 8

2.1 Le protocole initial (mars 2013) 8
2.2 Les avenants au protocole 8
2.3 Liste des projets en vigueur 8
2.4 Rappel des principaux termes du protocole 10

3. AVANCEMENT DES PROJETS 11

3.1 Avancement des projets des municipalités 11
3.1.1 Agglomération de Québec 14
3.1.2 Ville de Lévis 24
3.1.3 MRC de La Jacques-Cartier 30
3.1.4 MRC de La Côte-de-Beaupré 32
3.1.5 Projets abandonnés et terminés 33

3.2 Avancement du projet de la CMQ 34
3.2.1 Rappel des activités réalisées (2013-2017) 34
3.2.2 Activités réalisées en 2018 35
3.2.3 Avancement général du projet 38
3.2.4 Planification 2019 39

4. AIDE FINANCIÈRE 39

4.1 Aide gouvernementale 39
4.2 Fonds dédié à la Trame verte et bleue métropolitaine 39
4.3 Versements aux MRC et aux municipalités 39

5. CONCLUSION 41



Parc naturel du Mont-Bélair

1. INTRODUCTION

En mars 2013, le gouvernement du Québec et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ont convenu d'un partenariat pour mettre en place la Trame verte et bleue métropolitaine. Cette entente faisait suite à l'entrée en vigueur du Plan d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMQ et visait à mettre en œuvre certaines de ses orientations concernant la mise en valeur d'espaces naturels et récréotouristiques d'intérêt métropolitain.

Par la signature de cette entente, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)[1] et la CMQ se sont engagés à financer des projets d'envergure métropolitaine. Ce partenariat financier repose sur des contributions de l'ordre de 10 M$ de la part du gouvernement du Québec et de 5 M$ de la part de la CMQ. À terme, ce sont 32 M$ qui seront investis dans la réalisation de douze projets : 5 dans l'Agglomération de Québec, 4 dans la Ville de Lévis, 1 dans la MRC de La Jacques-Cartier et 2 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré. Un treizième projet, réalisé par la CMQ, permettra d'élaborer une planification d'ensemble de la Trame verte et bleue intégrant les projets financés dans une vision structurante.

L'entente, devant initialement échoir en 2017, a été prolongée et nécessite maintenant que les projets soient complétés à la fin de l'année 2019. Le présent rapport consiste donc en un sixième et dernier rapport annuel de suivi du protocole d'entente avant la remise du rapport final, devant être transmis pour le 1er février 2020. Il présente l'état d'avancement des projets financés ainsi qu'une programmation des travaux à réaliser dans la prochaine et dernière année du protocole.



Parc régional de la Pointe-De la Martinière

1 Au moment de la signature de l'entente, il s'agissait du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

2. PROTOCOLE D'ENTENTE

2.1 Le protocole initial (mars 2013)

Le protocole d'entente pour le financement de projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue, intervenu entre la CMQ et le MAMH, a été signé en mars 2013. Il fut alors convenu que le gouvernement y octroie une aide financière de 9,935 M$, que la CMQ participe à un montant de 4,912 M$ et que les municipalités et MRC concernées contribuent à hauteur de 29,8 M$. L'entente, avant d'être modifiée, s'étendait sur cinq ans et requérait alors que les projets soient complétés pour la fin de l'année 2017.

Selon cette entente, un total de 12 projets municipaux étaient identifiés et admissibles à recevoir une aide financière. Un treizième projet, réalisé par la CMQ, consiste à élaborer une planification d'ensemble de la Trame verte et bleue métropolitaine intégrant les projets financés dans une vision structurante.

La liste de projets, annexée au protocole d'entente, présentait alors un montage financier de près de 45 M$. Cette liste fut ensuite modifiée au moyen de deux avenants au protocole d'entente, convenus en juin 2016 et en juillet 2017.

2.2 Les avenants au protocole

Depuis sa signature, le protocole d'entente a été modifié par deux avenants :

Avenant 1 – juin 2016

Cet avenant concernait particulièrement la Ville de Lévis et a entrainé les modifications suivantes :

- Ajout du projet du parc de la rivière Etchemin à la liste de projets de la Ville de Lévis.
- Révision des coûts de réalisation des autres projets de la Ville de Lévis et des montages financiers. Ces modifications se sont soldées en une réduction du coût total des projets de Lévis de 12,7 M$ à 6,288 M$. Par ailleurs, ces modifications ont eu pour effet de réduire les participations financières de la CMQ de 255 583 $ et du MAMH de 511 167 $.

Avenant 2 – juillet 2017

Cet avenant impliquait une prolongation de la durée de l'entente de deux ans afin qu'elle se termine en 2019. Diverses modifications demandées par les villes de Québec et de Lévis ainsi que les MRC de La Côte-de-Beaupré et de La Jacques-Cartier y ont également été intégrées :

Ville de Québec :

- Baisse des coûts de réalisation du projet de la base de plein air de Sainte-Foy de 17,5 M$ à 7,15 M$.
- Hausse des coûts de réalisation des projets des rivières Beauport, de 2 M$ à 4,2 M$, et du Berger, de 1,2 M$ à 2,6 M$.
- Ajout d'un nouveau projet : le parc riverain du Château-d'Eau, à des coûts de réalisation de 700 000 $.

Ville de Lévis :

- Baisse des coûts de réalisation du parc des Chutes-de-la-Chaudière de 320 000 $.
- Hausse des coûts de réalisation du parc de la rivière Etchemin de 320 000 $.

MRC de La Côte-de-Beaupré :

- Abandon du projet du parc Le Repos de Saint-Joachim et transfert de l'aide financière aux projets de parc riverain à L'Ange-Gardien et du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré.

MRC de La Jacques-Cartier :

- Abandon du projet de piste cyclable entre Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval.
- Ajout du projet d'interconnexion des réseaux cyclables de la Jacques-Cartier (à Sainte-Brigitte-de-Laval) et de la Ville de Québec, à des coûts de réalisation de 550 000 $.
- Bonification du projet de raccordement du Chemin de la Liseuse et de la Vélopiste Jacques-Cartier-Portneuf. Les coûts de réalisation de ce projet passent de 1,5 M$ à 1,975 M$ et ajustement de l'aide financière à la hausse.

2.3 Liste des projets en vigueur

Le tableau 1 présente la liste des projets en vigueur, suite à la signature des deux avenants au protocole d'entente. Cette liste est présentée à l'annexe 1 du protocole d'entente.

TABLEAU 1.

LISTE DES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE DE LA CMQ (EN VIGUEUR)

		MUNICIPALITÉS OU MRC ($)	CMQ ($)	AIDE GOUV. ($)	TOTAL ($)
La trame bleue du fleuve, des lacs et des rivières		**8 024 000**	**2 600 667**	**5 201 333**	**15 826 000**
Projet 1	**Requalification du littoral fluvial de la Côte-de-Beaupré**				
	1.1 Parc riverain de L'Ange-Gardien	700 000	237 500	475 000	1 412 500
	1.2 Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré	700 000	237 500	475 000	1 412 500
Projet 2	**Parc régional de la Pointe-De la Martinière**	561 000	187 000	374 000	1 122 000
Projet 3	**Aménagement de corridors riverains**				
	3.1 Parc linéaire de la rivière du Berger	650 000	650 000	1 300 000	2 600 000
	3.2 Parc linéaire de la rivière Beauport	2 310 000	630 000	1 260 000	4 200 000
	3.3 Parc des Chutes-de-la-Chaudière	302 000	100 000	202 000	604 000
	3.4 Parc de la rivière Etchemin	2 395 000	460 667	919 333	3 775 000
	3.5 Parc riverain du Château-d'Eau	406 000	98 000	196 000	700 000
La trame verte des espaces naturels d'intérêt		**7 764 000**	**1 724 333**	**3 448 667**	**12 937 000**
Projet 4	**La Grande plée Bleue**	196 750	196 750	393 500	787 000
Projet 5	**Parc naturel du Mont-Bélair**	3 350 000	550 000	1 100 000	5 000 000
Projet 6	**Base de plein air de Sainte-Foy**	4 217 250	977 583	1 955 167	7 150 000
Les liens entre les éléments des trames vertes et bleues		**1 100 000**	**475 000**	**950 000**	**2 525 000**
Projet 7	**Aménagement de pistes cyclables**				
	7.1 Raccordement du Chemin de la Liseuse et de la Vélopiste JCP	825 000	383 333	766 667	1 975 000
	7.2 Interconnexion des réseaux cyclables de la Jacques-Cartier et de Québec	275 000	91 667	183 333	550 000
L'intégration et le développement des trames vertes et bleues		**0**	**111 670**	**335 000**	**446 670**
Projet 8	**Élaboration de plans sectoriels d'intégration et de développement**	0	111 670	335 000	446 670
TOTAL		**16 888 000**	**4 911 670**	**9 935 000**	**31 734 670**

2.4
Rappel des principaux termes du protocole

Cette section rappelle les principaux termes du protocole d'entente intervenu entre le MAMH et la CMQ :

› La CMQ est gestionnaire de l'aide financière gouvernementale (art. 1.2).

› La CMQ doit convenir d'une entente pour chacun des projets avec les municipalités ou MRC responsables de leur réalisation. Ces ententes établissent les engagements respectifs de la CMQ et des municipalités, dont les principales modalités sont les suivantes (art. 2.6) :

- La remise, par la municipalité, d'un document descriptif du projet (Annexe A).
- L'engagement formel des municipalités à réaliser les travaux convenus.
- La remise, par la municipalité, d'un rapport annuel sur l'état d'avancement de chacun des projets accompagné d'une demande de réclamation, le cas échéant.
- Le respect des termes du protocole de visibilité.
- Les versements de l'aide financière par la CMQ : 10 % à la signature de l'entente, 15 % à l'acceptation de l'annexe A, 30 % lorsque la moitié des travaux est effectuée et 45 % lorsque les travaux sont terminés;
- Les dépenses admissibles et non admissibles.

› La CMQ doit fournir au ministre, au plus tard le 1er mars de chaque année (sauf pour la dernière année du protocole), un rapport sur l'état d'avancement des projets financés et une programmation pour l'année à venir (art. 2.11).

› La CMQ doit transmettre au ministre, au plus tard le 31 janvier 2020, un rapport final sur l'utilisation des fonds accompagné d'une confirmation préparée par le trésorier de la CMQ certifiant que toutes les dépenses des projets ont été effectuées (art. 2.12).

› La CMQ doit mettre en place un comité de suivi devant veiller à l'application et à la réalisation des projets. Ce comité doit se rencontrer au minimum 1 fois par année (art. 2.13). En 2018, le comité s'est réuni le 6 novembre 2018.

› Le comité est composé de représentants de la CMQ, du MAMH, de l'Agglomération de Québec, de la Ville de Lévis, de la MRC de La Jacques-Cartier et de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

› Le ministre s'engage à financer les projets décrits à l'annexe 1 de l'entente pour un montant maximal de 9,935 M$ (art. 3.1). Ce montant sera versé à la CMQ en répartissant les versements au cours de ces sept exercices financiers :

2013-2014	**1,7 M$**
2014-2015	**1,975 M$**
2015-2016	**2,5 M$**
2016-2017	**2,5 M$**
2017-2018	**0,42 M$**
2018-2019	**0,42 M$**
2019-2020	**0,42 M$**
Total	**9,935 M$**

3. AVANCEMENT DES PROJETS

3.1 Avancement des projets des municipalités

Les projets municipaux sont très avancés et, à moins d'imprévus hors du contrôle des municipalités, ils seront tous complétés pour la fin de l'année 2019. D'ailleurs, deux projets, la Grande plée Bleue (Lévis) et le parc riverain « Espace Fillion » (L'Ange-Gardien) sont terminés et profitent déjà à la population métropolitaine.

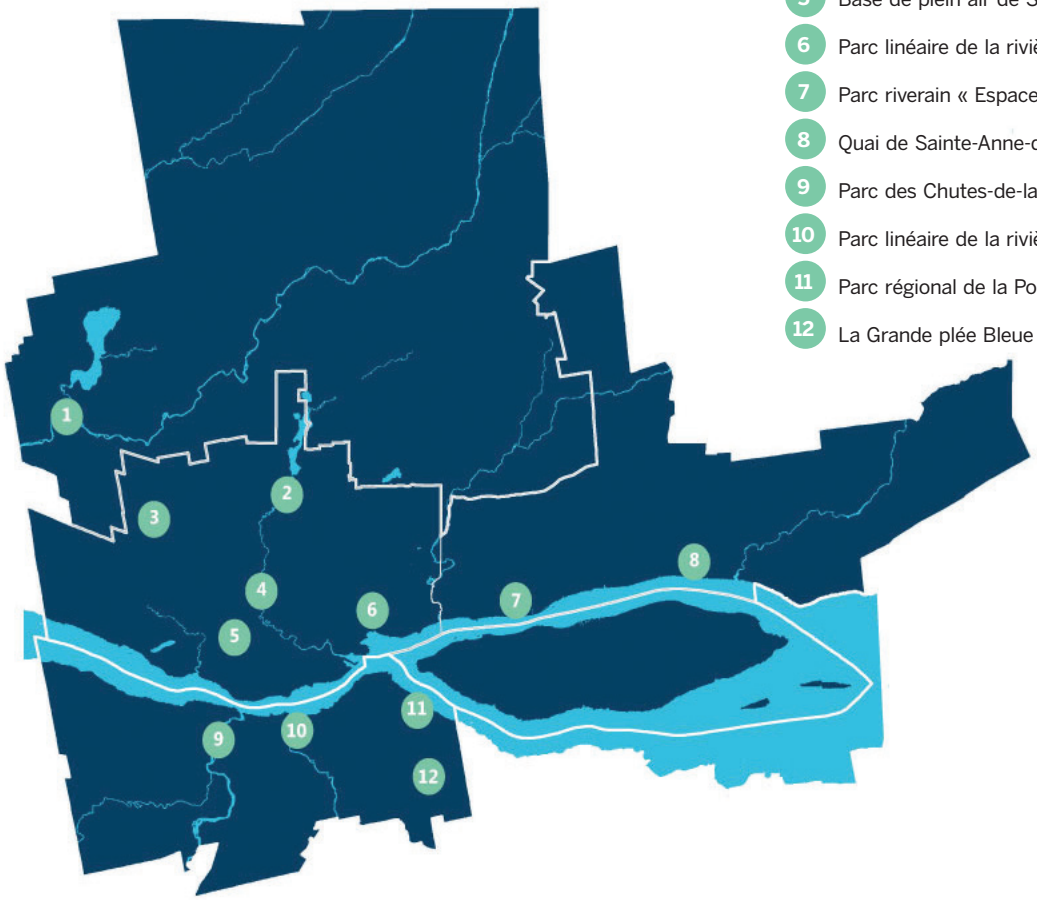
Concernant les autres projets :

› **Ville de Québec** : les projets sont tous bien avancés. La signature de l'avenant 2 a toutefois eu pour effet d'ajouter des travaux d'envergure aux parcs des rivières Beauport et du Berger, ce qui a eu pour effet de prolonger une grande partie des dépenses jusqu'en 2019. Pour l'année à venir, il est également prévu des travaux d'envergure pour les projets du parc naturel du Mont-Bélair, de la Base de plein air de Sainte-Foy et du parc riverain du Château-d'Eau.

› **Ville de Lévis** : les parcs de la rivière Etchemin, des Chutes-de-la-Chaudière et de la Pointe-De la Martinière se termineront tels que prévus avant la fin de l'année 2019.

› **MRC de La Jacques-Cartier** : le projet de Raccordement de La Liseuse et de la Vélopiste Jacques-Cartier-Portneuf est révisé en raison de difficultés techniques dues à un dénivelé important de la piste cyclable projetée. La MRC réalisera d'autres liens cyclables en remplacement de celui prévu au départ.

› **MRC de La Côte-de-Beaupré** : malgré un retard occasionné par la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement, le projet du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré sera terminé avant la fin de 2019.



1. Raccordement du Chemin de La Liseuse et de la Vélopiste Jacques-Cartier-Portneuf
2. Parc riverain du Château-d'Eau
3. Parc naturel du Mont-Bélair
4. Parc linéaire de la rivière du Berger
5. Base de plein air de Sainte-Foy
6. Parc linéaire de la rivière Beauport
7. Parc riverain « Espace Fillion » de L'Ange Gardien
8. Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré
9. Parc des Chutes-de-la-Chaudière
10. Parc linéaire de la rivière Etchemin
11. Parc régional de la Pointe-De-la Martinière
12. La Grande plée Bleue

Le tableau 2 expose les dépenses effectuées pour chacun des projets selon deux périodes : de 2013 à 2017 et 2018. On y trouve également une prévision des dépenses pour la dernière année du protocole, soit l'année 2019.

Les informations qui y sont présentées permettent de déduire que les dépenses effectuées en 2018 correspondent à un montant total de 4 347 491 $.

TABLEAU 2.
ÉTAT DES DÉPENSES PAR PROJET 2013 À 2017, 2018 ET PRÉVISION 2019

PROJETS	2013-2017	2018	PRÉVISION 2019
Parc linéaire de la rivière du Berger	840 073 $	704 220 $	1 055 225 $
Parc linéaire de la rivière Beauport	1 964 138 $	182 759 $	2 012 000 $
Parc naturel du Mont-Bélair	1 869 529 $	936 552 $	2 200 000 $
Base de plein air de Sainte-Foy	373 054 $	1 378 777 $	6 441 342 $
Parc riverain du Château-d'Eau	- $	150 000 $	550 000 $
TOTAL QUÉBEC	**5 046 794 $**	**3 352 308 $**	**12 258 567 $**
Parc régional de la Pointe-De la Martinière	555 542 $	349 148 $	789 152 $
Parc des Chutes-de-la-Chaudière	242 252 $	28 000 $	333 748 $
Parc de la rivière Etchemin	3 247 971 $	- $	527 029 $
La Grande plée Bleue	760 000 $	- $	- $
TOTAL LÉVIS	**4 805 765 $**	**377 148 $**	**1 649 929 $**
Raccordement du Chemin de la Liseuse et de la Vélopiste JCP	58 134 $	368 035 $	490 000 $
TOTAL MRC DE LA JACQUES-CARTIER	**58 134 $**	**368 035 $**	**490 000 $**
Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré	849 361 $	250 000 $	500 000 $
Parc riverain à L'Ange-Gardien	1 551 347 $	- $	- $
TOTAL MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	**2 400 708 $**	**250 000 $**	**500 000 $**
TOTAL	**12 311 401 $**	**4 347 491 $**	**14 898 496 $**
		GRAND TOTAL	**31 557 388 $**

Les prochaines pages présentent, pour chacun des projets, les principaux travaux et activités réalisés depuis la signature du protocole, ceux réalisés en 2018 ainsi que la planification des travaux et dépenses pour l'année 2019.

Rivière Beauport



Parc riverain « Espace Fillion » de L'Ange-Gardien

3.1.1 Agglomération de Québec

PARC DE LA RIVIÈRE DU BERGER		
COÛTS DE PROJET **2,6 M$** AIDE FINANCIÈRE **MAMOT - 1,3 M$** **CMQ - 650 000 $**	Ce projet vise à protéger et à mettre en valeur le milieu riverain et la rivière du Berger. Il permettra également d'optimiser la vocation récréative en plein air en donnant accès à la rivière et en favorisant l'appropriation par la population d'espaces verts au cœur d'un milieu fortement urbanisé. Les principales interventions visent donc l'aménagement de sentiers pédestres et de liens cyclables de façon à étendre l'expérience au corridor du parc linéaire de la rivière Saint-Charles en passant par le parc de l'Escarpement.	
ACTIVITÉS ET TRAVAUX RÉALISÉS DE 2013 À 2017	Démolition de bâtiments (2013-2014) Travaux d'aménagement (2014-2015) Plans de naturalisation (2015) Construction de marches en talus (2015) Naturalisation – plantation (2016) Plan d'aménagement – secteur Ferme (2016) Personnel d'appoint / contrôle qualité ((2016-2017) Tables d'interprétation et panneaux (2016-2017) Plans et devis – passerelle /stationnement (2017) Construction passerelle cyclo-piétonne (2017) Services professionnels et frais (2017) **TOTAL**	36 914 $ 137 296 $ 22 180 $ 27 502 $ 122 540 $ 31 916 $ 6 325 $ 9 000 $ 52 980 $ 366 872 $ 26 548 $ **840 073 $**
ACTIVITÉS ET TRAVAUX RÉALISÉS EN 2018	Aménagement du secteur de la ferme (2017-2018) Ingénierie stationnement et lien cyclable **TOTAL**	693 070 $ 11 150 $ **704 220 $**
ACTIVITÉS ET TRAVAUX PLANIFIÉS POUR 2019	Aménagement secteur de la ferme, phase 2 Visuel de la signalisation Fabrication, installation - modules de signalisation Analyse de contraintes Plan de développement Œuvre d'art public Plantation **TOTAL**	789 225 $ 25 000 $ 100 000 $ 20 000 $ 25 000 $ 26 000 $ 70 000 $ **1 055 225 $**

SECTEUR DE LA FERME





ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

Lors des travaux réalisés en 2017, un panneau de chantier a été installé aux abords du boulevard Robert-Bourassa et est resté en place pour l'année 2018.



AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE REPOS

PARC DE LA RIVIÈRE BEAUPORT

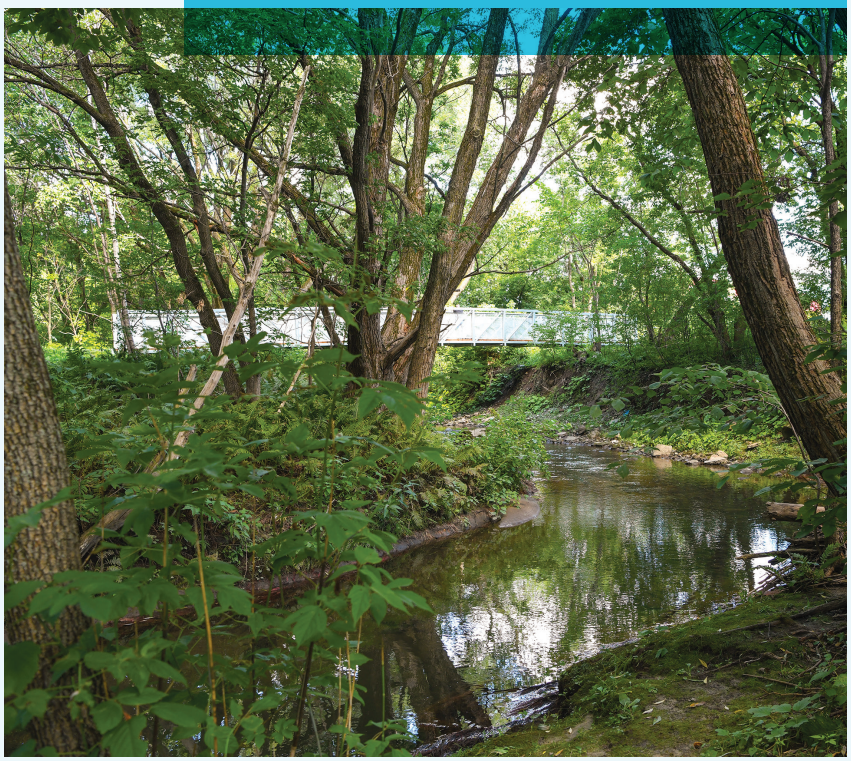
COÛTS DE PROJET
4,2 M$

AIDE FINANCIÈRE
MAMOT - 1,26 M$
CMQ - 630 000 $

Ce projet a pour principal objectif de préserver des habitats naturels riverains et la rivière elle-même ainsi que de rendre le parc accessible à la population. Pour ce faire, la restauration et l'amélioration des infrastructures existantes, bonifiées par l'ajout de portions de sentiers pour rendre le parcours cohérent et sécuritaire, sont prévues. De plus, de nouveaux tronçons permettant d'augmenter l'accessibilité aux plans d'eau et à ses boisés riverains seront développés.

ACTIVITÉS ET TRAVAUX RÉALISÉS DE 2013 À 2017	Végétaux, naturalisation, plantation (2013-2015)	26 051 $
	Plans / devis, aménagement sentiers (2014-2015)	124 643 $
	Aménagement de sentiers phase 1 (2015)	1 276 852 $
	Études géotechniques (2014-2015)	21 738 $
	Plan, naturalisation et plantation (2016-2017)	81 902 $
	Personnel d'appoint	11 471 $
	Installation et fabrication signalisation (2016-2017)	39 253 $
	Contrôle qualité et matériaux (2015-2017)	1 812 $
	Aménagement de sentiers phase 2 (2017)	199 650 $
	Construction de passerelle piétonne (2017)	180 766 $
	TOTAL	**1 964 138 $**
ACTIVITÉS ET TRAVAUX RÉALISÉS EN 2018	Études et services professionnels (2017-2018)	54 931 $
	Restauration du secteur Clémenceau	127 828 $
	TOTAL	**182 759 $**
ACTIVITÉS ET TRAVAUX PLANIFIÉS POUR 2019	Construction de jeux et de passerelles	1 500 000 $
	Visuel de la signalisation	20 000 $
	Fabrication et installation - modules signalisation	100 000 $
	Œuvre d'art public	42 000 $
	Aménagement de sentiers pédestres, phase 3	350 000 $
	TOTAL	**2 012 000 $**

PASSERELLE





SENTIER PÉDESTRE

ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

Quelques articles concernant le projet du parc de la Rivière Beauport ont été publiés dans le bulletin de l'arrondissement de Beauport. Une séance d'information publique a eu lieu en 2017, mais aucune en 2018. Une autre séance d'information est prévue en 2019 afin de faire connaître les prochains secteurs visés.

PARC NATUREL DU MONT BÉLAIR

COÛTS DE PROJET
5 M$

AIDE FINANCIÈRE
MAMOT - 1,1 M$
CMQ - 550 000 $

Bien que le site du mont Bélair soit fréquenté pour la pratique d'activités de plein air depuis les années 70, le parc a été officiellement créé en 2006. Depuis, on cherche à faire l'acquisition de terrains afin de consolider les propriétés municipales du parc. Aussi, une mise en valeur à travers la conservation, la découverte et la pratique d'activités de plein air est recherchée afin de fournir aux familles de la région un parc naturel quatre-saisons.

ACTIVITÉS ET TRAVAUX RÉALISÉS DE 2013 À 2017	Aménagement sentiers secteur nord (2013)	227 855 $
	Restauration sentiers (2014)	13 400 $
	Aménagement entrée nord et trottoirs (2015)	131 140 $
	Mandats professionnels, planification (2014-2015)	70 700 $
	Acquisition – priorité 1 (2015-2016)	337 000 $
	Acquisition – priorité 2 et MTQ (2016-2018)	597 000 $
	Planification – accessibilité uni. et vélo (2016)	25 500 $
	Nivellement de sentiers pédestres (2016-2017)	439 558 $
	Caractérisation tracés et panneaux (2017)	27 376 $
	TOTAL	**1 869 529 $**
ACTIVITÉS ET TRAVAUX RÉALISÉS EN 2018	Plan d'aménagement, ingénierie et relevés	98 110 $
	Mandat acquisition CN	600 000 $
	Installation de clôtures MTQ	200 000 $
	Ouvrages de drainage	38 442 $
	TOTAL	**936 552 $**
ACTIVITÉS ET TRAVAUX PLANIFIÉS POUR 2019	Plans détaillés des terrasses du lac Alain	125 000 $
	Construction terrasses du lac Alain	875 000 $
	Aménagement aire d'accueil	800 000 $
	Aménagement sentiers vélo de montagne	200 000 $
	Œuvre d'art public	50 000 $
	Aménagement sentiers	150 000 $
	TOTAL	**2 200 000 $**

SECTEUR DU SOMMET





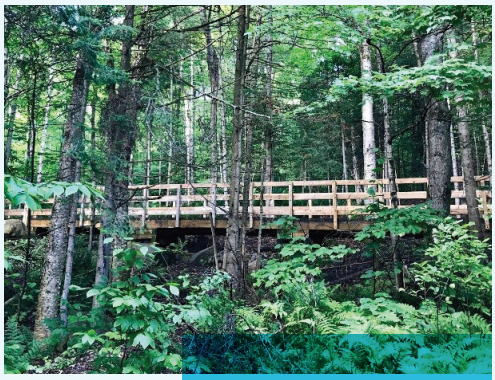
ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

Un panneau de chantier a été installé à l'entrée du parc annonçant l'ouverture prochaine des secteurs du Sommet et du lac Alain. Une activité est prévue à cet effet en 2019 où la Ville de Québec souhaite convier la population à venir découvrir ces nouveaux secteurs.

Un plan de promotion du parc est en préparation afin de mieux faire connaître ce projet.



SECTEUR LAC ALAIN



SECTEUR NORD

BASE DE PLEIN AIR DE SAINTE-FOY

COÛTS DE PROJET **7,15 M$** AIDE FINANCIÈRE **MAMOT - 1,955 M$** **CMQ - 977 583 $**	Ce projet vise à consolider l'offre de services ainsi que les infrastructures existantes du site. Il est d'abord prévu la construction du pavillon d'accueil devant s'intégrer à l'entrée du site. Ensuite, plusieurs interventions doivent améliorer et développer l'offre récréative du site, dont une vise particulièrement l'amélioration de la qualité de l'eau aux fins d'activités nautiques et de baignade. Le tout se fera dans le respect du milieu naturel et en assurant une protection des milieux forestiers et humides du site.	
ACTIVITÉS ET TRAVAUX RÉALISÉS DE 2013 À 2017	Forages géotechniques et évaluations (2015-2016) Analyse des sédiments Plans et devis du pavillon d'accueil (2016-2017) Services professionnels en patrimoine (2016-2017) Caractérisation phase 1 (2016-2017) Étude de variation des niveaux d'eau (2017) **TOTAL**	28 850 $ 6 000 $ 255 957 $ 35 000 $ 735 $ 46 512 $ **373 054 $**
ACTIVITÉS ET TRAVAUX RÉALISÉS EN 2018	Construction du pavillon d'accueil Services professionnels en surveillance de travaux Mandat compatibilité des usages projetés Caractérisation phase 1 et 2 Évaluation des coûts de déplacement des réseaux aérien et souterrain **TOTAL**	1 082 958 $ 85 319 $ 30 000 $ 170 000 $ 10 500 $ **1 378 777 $**
ACTIVITÉS ET TRAVAUX PLANIFIÉS POUR 2019	Construction du pavillon d'accueil Concept d'aménagement de la plage Aménagement du lien cyclable **TOTAL**	5 691 342 $ 50 000 $ 700 000 $ **6 441 342 $**

BASE DE PLEIN AIR DE SAINTE-FOY



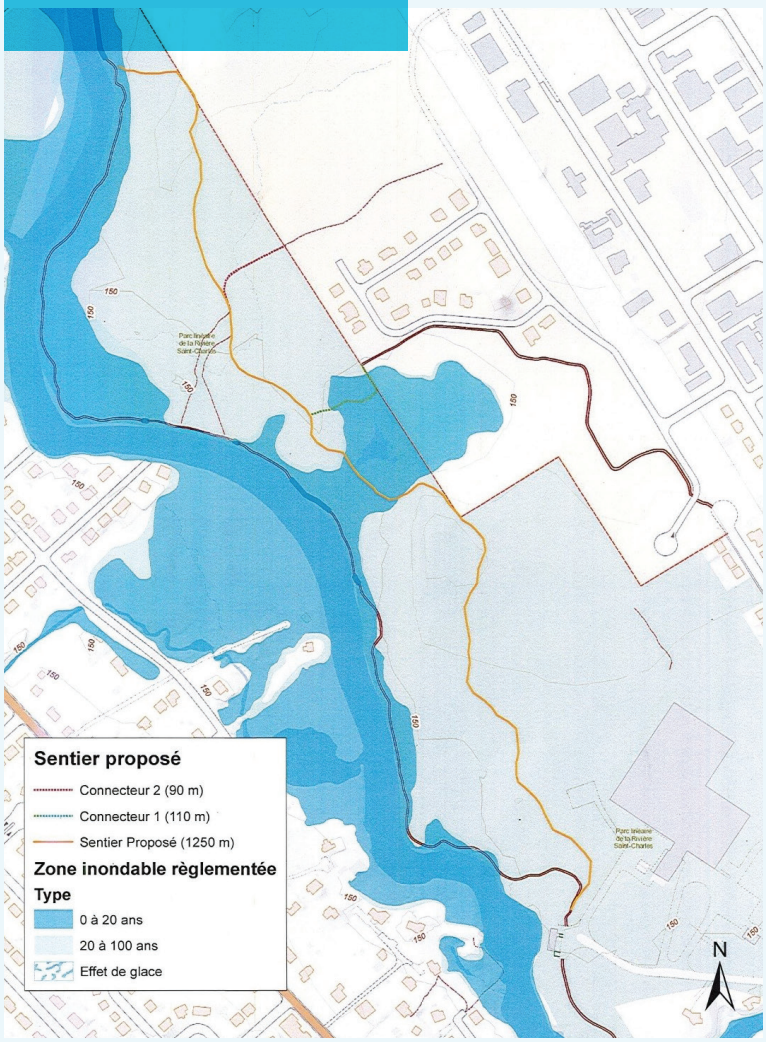


CONSTRUCTION DU PAVILLON D'ACCUEIL

PARC RIVERAIN DU CHÂTEAU-D'EAU

COÛTS DE PROJET **700 000 $** AIDE FINANCIÈRE **MAMOT - 196 000 $** **CMQ - 98 000 $**	Ce projet consiste à acquérir, protéger et mettre en valeur des milieux naturels dans le secteur du parc du Château-d'Eau, situé en bordure de la rivière Saint-Charles et en amont de la prise d'eau potable du lac Saint-Charles. Il se réalisera principalement par l'acquisition de terrains faisant partie d'un vaste complexe de milieux humides, par la mise en valeur du château d'eau et l'amélioration du réseau de sentiers existants pour connecter le parc au site ancestral wendat.	
ACTIVITÉS ET TRAVAUX RÉALISÉS DE 2013 À 2017	Aucun	—
ACTIVITÉS ET TRAVAUX RÉALISÉS EN 2018	Plans détaillés pour la mise en valeur du bâtiment Mandat d'acquisition Relevés d'arpentage **TOTAL**	- $ 150 000 $ - $ **150 000 $**
ACTIVITÉS ET TRAVAUX PLANIFIÉS POUR 2019	Mise en valeur du bâtiment Plans détaillés pour la mise en valeur du boisé Aménagement de sentiers pédestres Acquisitions Œuvre d'art public **TOTAL**	200 000 $ 20 000 $ 170 000 $ 150 000 $ 10 000 $ **550 000 $**

SENTIER PROPOSÉ







ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

Un dépliant a été préparé par la Société pour la Conservation de la nature pour sensibiliser les propriétaires riverains à la nécessité de protéger la rivière et ses rives.

Puisque l'année 2018 a servi à la planification des diverses étapes du projet, aucune communication n'a été réalisée. Pour 2019, un panneau de chantier et des communiqués seront réalisés.

3.1.2 Ville de Lévis

PARC DE LA POINTE-DE LA MARTINIÈRE		
COÛTS DE PROJET **1,122 M$** AIDE FINANCIÈRE **MAMOT - 374 000 $** **CMQ - 187 000 $**	Ce projet vise la mise en valeur du paysage et des patrimoines agricole, ethnologique et naturel en bordure du fleuve, dans l'est de Lévis. La présence de peuplements forestiers uniques, de même que l'interprétation de la navigation maritime, servira à en faire un pôle récréatif unique connecté au réseau cyclable métropolitain existant. Randonnée pédestre, raquette, observation et interprétation de la nature y seront à l'honneur. Un pavillon d'accueil distinctif offrira une vue à partir d'un toit-terrasse et deviendra une halte cycliste importante.	
ACTIVITÉS ET TRAVAUX RÉALISÉS DE 2013 À 2017	Études / plan concept (2013-2014) Plans et devis piste multifonctionnelle (2016) Construction piste multifonctionnelle (2016-2017) Panneaux gentiane de Marie-Victorin (2016) Plans et devis pour le pavillon d'accueil (2017) **TOTAL**	14 120 $ 17 093 $ 448 736 $ 6 893 $ 68 700 $ **555 542 $**
ACTIVITÉS ET TRAVAUX RÉALISÉS EN 2018	Pavillon d'accueil – Septembre à novembre Consolidation de la rue de la grève Labonté **TOTAL**	343 148 $ 6 000 $ **349 148 $**
ACTIVITÉS ET TRAVAUX PLANIFIÉS POUR 2019	Pavillon d'accueil et guérite Passerelle au-dessus du ruisseau Lecours Consolidation du réseau de sentiers Signalisation Prolongement de la rue de la grève Labonté Naturalisation du chemin à condamner **TOTAL**	619 152 $ 45 000 $ 100 000 $ 25 000 $ Selon disponibilité Selon disponibilité **789 152 $**

PISTE MULTIFONCTIONNELLE



ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

En octobre 2018, la Ville a tenu une activité de presse pour annoncer le début des travaux du pavillon d'accueil. Étaient présents Gilles Lehouillier, maire de Lévis, Fleur Paradis, conseillère municipale du secteur Lauzon, Carole Beauregard, coordonnatrice à l'aménagement du territoire à la CMQ et Dany Bernard, chef du service sports et plein air à la Ville de Lévis.



SIMULATION DE LA VUE À PARTIR DU TOIT-TERRASSE DU PAVILLON



PARC DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE

COÛTS DE PROJET
604 000 $

AIDE FINANCIÈRE
MAMOT - 202 000 $
CMQ - 100 000 $

Ce parc, à fort achalandage, comprend une chute impressionnante et occupe un site stratégique à proximité de la tête sud des ponts de Québec et Pierre-Laporte. Il nécessite une protection des milieux naturels boisés et humides, une amélioration des réseaux de sentiers pédestres et cyclables ainsi qu'une mise en valeur du patrimoine historique et archéologique. L'objectif est d'y structurer un pôle et un lieu de destination de récréation douce, marquant la porte d'entrée à la région métropolitaine et mettant en valeur le paysage emblématique de la chute de la rivière Chaudière.

ACTIVITÉS ET TRAVAUX RÉALISÉS DE 2013 À 2017	Construction d'une nouvelle passerelle (2015)	22 187 $
	Étude - État des sentiers et structures (2015-2016)	15 099 $
	Plan concept (2015-2016)	10 946 $
	Aménagement d'une piste multifonctionnelle (2016)	55 280 $
	Pérennisation de la passerelle principale (2017)	17 060 $
	Aire d'entraînement extérieure (2017)	121 680 $
	TOTAL	**242 252 $**
ACTIVITÉS ET TRAVAUX RÉALISÉS EN 2018	Planification entrée et mise en valeur milieux naturels	28 000 $
	TOTAL	**28 000 $**
ACTIVITÉS ET TRAVAUX PLANIFIÉS POUR 2019	Aménagement de l'entrée ouest	100 000 $
	Mise en valeur des milieux naturels	80 000 $
	Amélioration et consolidation des sentiers	80 000 $
	Signalisation	50 000 $
	Pérennisation de la passerelle	23 748 $
	TOTAL	**333 748 $**

AIRE D'ENTRAÎNEMENT EN PLEIN AIR





ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

Le 26 juillet 2018, la Ville a tenu une activité de presse pour inaugurer une nouvelle aire d'entrainement en plein air située dans le parc. Étaient présents Gilles Lehouillier, maire de Lévis, Réjean Lamontagne, conseiller municipal du secteur Saint-Rédempteur, ainsi que d'autres représentants de la CMQ et de la Ville de Lévis.

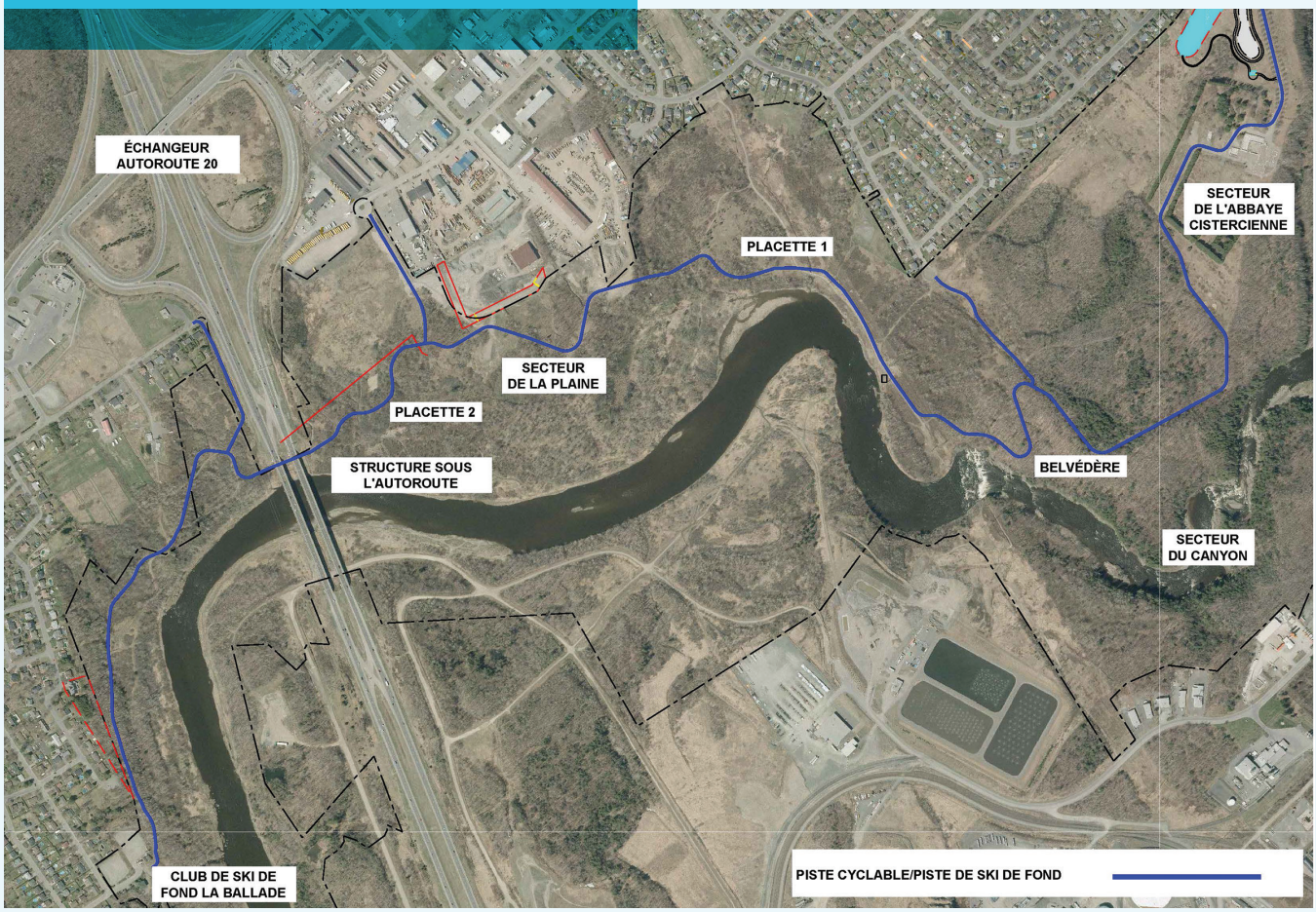


PLAN DE LOCALISATION DES INTERVENTIONS

PARC DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN

COÛTS DE PROJET **3,775 M$** AIDE FINANCIÈRE **MAMOT - 919 333 $** **CMQ - 460 667 $**	Ce projet situé au centre du milieu urbanisé de Lévis prévoit la reconnaissance des habitats naturels distinctifs à protéger et des espaces à reboiser. Plusieurs aménagements proposés permettront de relier les quartiers résidentiels avoisinants par des liens cyclables et des sentiers piétonniers, agrémentés d'aires de repos et d'interprétation. Le concept intègre les terrains de l'ancienne abbaye cistercienne de Saint-Romuald, un secteur à proximité du fleuve chargé d'histoire. Ces terrains sont intégrés aux limites du parc et présentent de forts potentiels d'accessibilité au fleuve et d'interprétation.	
ACTIVITÉS ET TRAVAUX RÉALISÉS DE 2013 À 2017	Finalisation du plan directeur (2015) Études environnementales (2015) Acquisition terrains d'Hydro-Québec (2015-2017) Arpentage (2015-2017) Plans et devis (2016-2017) Certificat d'autorisation (2016) Construction piste multifonctionnelle (2016-2017) Structure de protection sous l'autoroute 20 (2017) Construction d'un belvédère (2017) Aménagement de placette (2017) Signalisation de la piste (2017) Construction partielle de l'aire d'accueil (2017) **TOTAL**	8 440 $ 17 564 $ 1 005 707 $ 34 658 $ 115 000 $ 1 041 $ 1 697 561 $ 123 000 $ 85 000 $ 10 000 $ 12 000 $ 138 000 $ **3 247 971 $**
ACTIVITÉS ET TRAVAUX RÉALISÉS EN 2018	Aucun	—
ACTIVITÉS ET TRAVAUX PLANIFIÉS POUR 2019	Aménagement de l'aire d'accueil Aménagement aire de glissade Signalisation Débuter plans et devis chalet de services **TOTAL**	300 000 $ 150 000 $ 25 000 $ 52 029 $ **527 029 $**

CARTE DE LOCALISATION DES TRAVAUX





BELVÉDÈRE

3.1.3 MRC de La Jacques-Cartier

RACCORDEMENT DU CHEMIN LA LISEUSE À LA VÉLOPISTE JACQUES-CARTIER-PORTNEUF		
COÛTS DE PROJET **1,975 M$** AIDE FINANCIÈRE **MAMOT - 766 667 $** **CMQ - 383 333 $**	Ce projet visait initialement à connecter la piste cyclable du chemin de La Liseuse à la Vélopiste Jacques-Cartier-Portneuf et, ainsi, faciliter la connexion avec la Station touristique et forestière de Duchesnay. En raison de dénivelés importants et pour des questions de sécurité, le tronçon cyclable de 3.5 km sur le chemin forestier a été abandonné. Le projet a donc été révisé et un parc en bordure de la rivière Jacques-Cartier a été aménagé (Place de l'Église). Le projet vise également à créer deux liens cyclables : 1- à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier : entre la Liseuse et la place de l'Église. 2- à Fossambault-sur-le-Lac : entre la rue Gingras et la Vélopiste Jacques-Cartier-Portneuf.	
ACTIVITÉS ET TRAVAUX RÉALISÉS DE 2013 À 2017	Étude de faisabilité Vélo-Québec (2014) Étude de coûts – Roche (2014) Étude concept d'aménagement (2015) **TOTAL**	24 180 $ 9 774 $ 24 180 $ **58 134 $**
ACTIVITÉS ET TRAVAUX RÉALISÉS EN 2018	Travaux arpentage et plans & devis (2017-2018) Belvédère et fontaine d'eau (2017-2018) **TOTAL**	100 000 $ 268 035 $ **368 035 $**
ACTIVITÉS ET TRAVAUX PLANIFIÉS POUR 2019	Connexion La Liseuse à Place de l'Église Lien cyclable 0,8 km Fossambault **TOTAL**	365 000 $ 125 000 $ **490 000 $**

Note : En raison de la révision du projet, les coûts ont été abaissés à 916 169 $. Cette baisse nécessite un recalcul de l'aide financière qui, en conservant les proportions initiales, serait établie à 531 378 $ au total. Il est toutefois possible que la Ville de Fossambault-sur-le-Lac bonifie son projet en se connectant jusqu'à la route de Fossambault. Une analyse de coûts est présentement en cours et une décision sera prise dans les prochaines semaines.



ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

Le 13 septembre 2018, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a procédé à l'inauguration du parc et de la fontaine de Place de l'Église, en présence des représentants de la Communauté métropolitaine de Québec, de la MRC de La Jacques-Cartier, de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier et du Grand Chef de la Nation huronne-wendat, Konrad Sioui.





INAUGURATION DU PARC ET DE LA FONTAINE DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

3.1.4 MRC de La Côte-de-Beaupré

QUAI DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ

COÛTS DE PROJET **1 412 500 $** AIDE FINANCIÈRE **MAMOT - 475 000 $** **CMQ - 237 500 $**	Ce projet vise à transformer le quai en un lieu animé et accessible, propice à retenir et à attirer des clientèles locales et touristiques en offrant des services spécialisés d'accès et de découverte du fleuve. Il vise également à faire revivre un lieu de patrimoine comme ancien arrêt de croisières reliant la Basilique Sainte-Anne-de-Beaupré au fleuve, mettre en valeur le panorama et protéger le milieu riverain. La version initiale du projet a été modifiée afin de tenir compte de la délimitation du secteur occupé par la rive et les milieux humides. Une étude d'impact a d'ailleurs été nécessaire et a eu pour effet de retarder l'échéancier du projet.		
ACTIVITÉS ET TRAVAUX RÉALISÉS DE 2013 À 2017		Acquisition du quai (2014) Acquisition du terrain adjacent au quai (2014) Services professionnels et techno. (2015-2016) Relevés terrain et études d'impact (2017) Forages géotechniques (2017) Travaux d'urgence (2017) **TOTAL**	236 000 $ 250 000 $ 258 361 $ 25 000 $ 45 000 $ 35 000 $ **849 361 $**
ACTIVITÉS ET TRAVAUX RÉALISÉS EN 2018		Étude d'impacts environnementale **TOTAL**	250 000 $ **250 000 $**
ACTIVITÉS ET TRAVAUX PLANIFIÉS POUR 2019		Aménagement de l'aire d'accueil **TOTAL**	500 000 $ **500 000 $**



SIMULATION VISUELLE - QUAI DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ

3.1.5 Projets terminés ou abandonnés

Pour rappel, ces projets ont été complétés avant la date d'échéance de l'entente :

› **La Grande plée Bleue** : ce projet de la Ville de Lévis a été complété et inauguré en 2016. La Ville de Lévis est satisfaite de la fréquentation de cette future réserve écologique qui sera sous peu reconnue officiellement. La Ville prévoit d'ailleurs y poursuivre les interventions par l'aménagement d'un pavillon d'accueil et d'un stationnement.

› **Parc riverain « Espace Fillion » de L'Ange-Gardien** : ce projet a été inauguré en juin 2017. Ce parc est déjà très apprécié et fréquenté par la population. Il a d'ailleurs remporté un des Grands prix du Design 2018, mention architecture du paysage et aménagement public. Il a également remporté le Prix Paysage du Gala Reconnaissance de la Côte-de-Beaupré ayant eu lieu en novembre 2017.

Ces projets ont été abandonnés :

› **Parc Le Repos de Saint-Joachim** : ce projet a été abandonné en 2015, principalement pour des raisons de sécurité. En effet, le ministère des Transports du Québec (MTQ) ne désirait pas aménager une voie centrale d'accès au site sur la Route 138, étant donné le fort risque de collisions qui en serait résulté.

› **Piste cyclable entre Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval** : ce projet a été abandonné en 2016 en raison d'une décision de la municipalité de Lac-Beauport de ne pas investir dans le projet.

› **Interconnexion des réseaux cyclables de la Jacques-Cartier et de la Ville de Québec à Sainte-Brigitte-de-Laval** : ce projet a été ajouté au protocole d'entente en 2017, afin de récupérer l'aide financière rendue disponible par l'abandon du projet précédent. Le nouveau conseil municipal de Sainte-Brigitte-de-Laval décida ensuite, en janvier 2018, d'abandonner la réalisation de ce projet pour des raisons budgétaires.



LA GRANDE PLÉE BLEUE

3.2
Avancement du projet de la CMQ

Le 13e projet est celui porté par la CMQ et inscrit au protocole sous le nom de « Élaboration de plans sectoriels d'intégration et de développement ». Ce projet a donné lieu à de multiples démarches depuis la signature du protocole d'entente, en 2013. D'une part, il a permis d'acquérir des données et connaissances nécessaires à la planification de la Trame verte et bleue. D'autre part, il a résulté en des planifications sectorielles, tel que prévu au protocole.

3.2.1 Rappel des activités réalisées (2013-2017)

Le tableau suivant présente les différentes démarches ainsi que les dépenses qui y sont associées.

DÉMARCHE	DESCRIPTION	COÛT
Acquisition d'une photographie aérienne (2013)	Cette photographie aérienne a été acquise afin d'obtenir une meilleure connaissance des espaces boisés. Elle a aussi permis d'obtenir une base cartographique pour la réalisation des études subséquentes.	**88 530 $**
Milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité sur le territoire de la CMQ (2015)	Cette étude réalisée en partenariat avec Conservation de la nature Canada a permis d'identifier les milieux naturels présentant des valeurs écologiques supérieures et les zones possédant une grande richesse de biodiversité sur le territoire métropolitain. Elle a alimenté l'élaboration du concept d'organisation et structuration de la Trame verte et bleue.	**9 856 $**
Organisation et structuration de la Trame verte et bleue (2013-2015)	Cette planification d'ensemble établit les bases de la Trame verte et bleue métropolitaine en définissant une vision, des orientations et des principes fondateurs ainsi qu'en schématisant son organisation spatiale et ses éléments structurants. Quatre grands axes d'interventions basés sur les grands potentiels naturels du territoire ont été identifiés : le Parcours du fleuve, les Monts et collines, les Coulées vertes et bleues ainsi que des liens récréatifs.	**64 462 $**
Parcours du fleuve (2015-2017)	Cette démarche, débutée en 2015, a permis de caractériser les accès publics au fleuve. La planification du Parcours du fleuve s'est ensuite poursuivie en 2017, par la réalisation d'un portait du territoire, la mise en place d'un comité de travail et la tenue de diverses rencontres avec les organisations partenaires. Les dépenses incluent également une ressource professionnelle affectée à temps plein sur le projet.	**273 248 $**
Plan d'ensemble des Monts et collines (2015-2017)	La planification sectorielle des Monts et collines a permis de réaliser un état de situation des milieux naturels, récréotouristiques et récréatifs d'intérêt de la partie du territoire de la CMQ occupé par les Laurentides méridionales. Le plan propose des liens récréatifs, la mise en valeur et la protection de milieux d'intérêt de même que des moyens de mise en œuvre. Son élaboration, confiée au Groupe DDM, s'est terminée en 2016. Les dépenses incluent également une partie du temps d'une ressource professionnelle affectée à temps plein sur le projet de Trame verte et bleue métropolitaine.	**134 073 $**
Plan d'ensemble des Coulées vertes et bleues (2016-2017)	Bien que la planification des Coulées vertes et bleues se réalise surtout au cours des années 2018 et 2019, du travail préparatoire a été effectué en 2016 et 2017. Des activités de recherche, collecte et traitement de données ont permis de mieux connaître certains éléments du territoire traversé par les Coulées vertes et bleues.	**18 000 $**

3.2.2 Activités réalisées en 2018

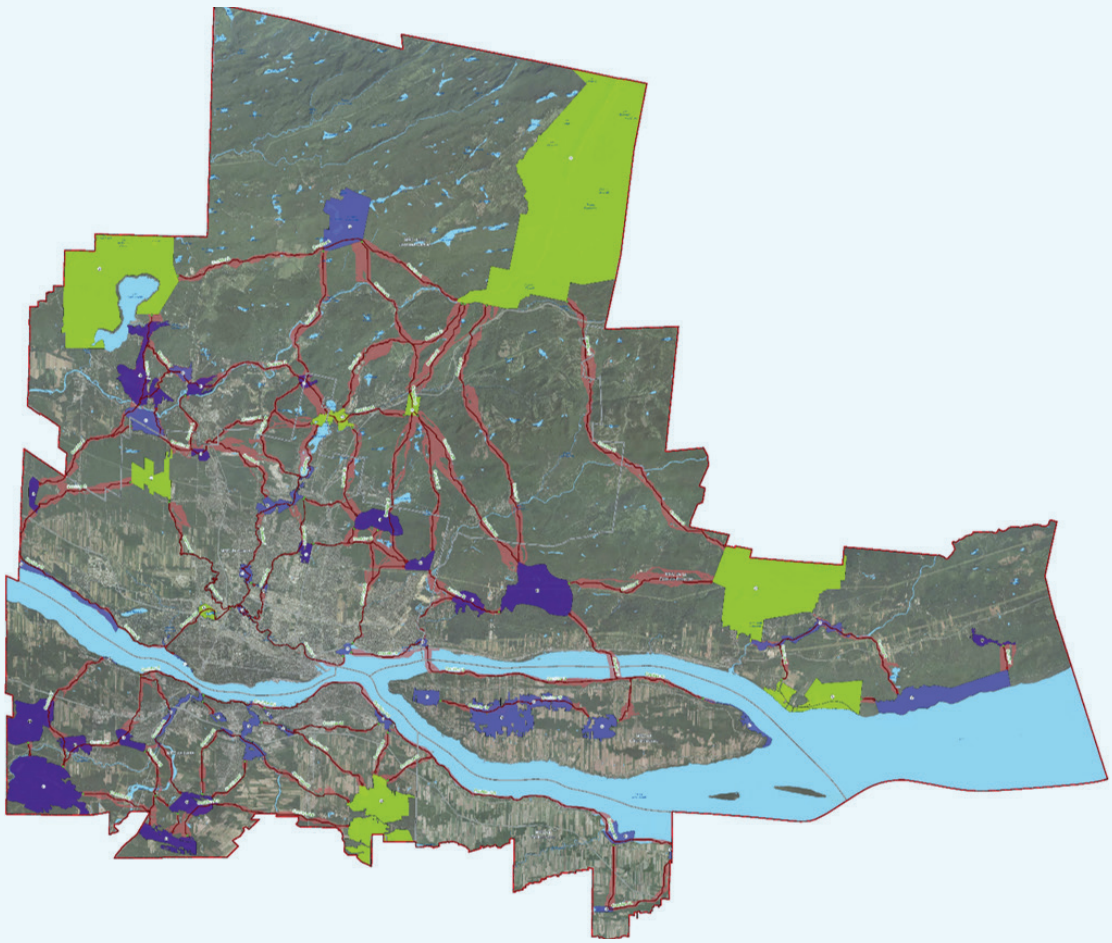
L'année 2018 a donné lieu à la réalisation de plusieurs démarches d'importance. D'abord, deux études ont permis d'améliorer la connaissance de notre territoire concernant les milieux naturels : l'Analyse de la connectivité écologique du territoire de la CMQ et de la TCRQ et l'Analyse de la valeur économique du capital naturel du territoire de la CMQ et de la TCRQ. En parallèle, la planification de la Trame verte et bleue s'est poursuivie avec les planifications sectorielles du Parcours du fleuve et des Coulées vertes et bleues.

Analyse de la connectivité écologique du territoire de la CMQ et de la TCRQ

Cette étude, débutée en novembre 2016, a été réalisée dans le but de mieux connaitre le degré de connectivité écologique du territoire. C'est la firme CIMA+ qui en a obtenu le mandat, complété en septembre 2018 par la remise d'un rapport final et de la cartographie correspondante. Un comité de suivi formé de professionnels de chacune des composantes de la CMQ et en partenariat avec la TCRQ a suivi la démarche et a participé à diverses rencontres de travail.

La connectivité écologique réfère au degré de connexion entre les divers milieux naturels au sein d'un territoire, en ce qui concerne leurs composantes, leur répartition spatiale et leurs fonctions écologiques. La carte finale qui en a résulté a identifié 55 pôles de connectivité ainsi que 40 corridors écologiques (figure 2). Ces données pourront être intégrées à la planification de la Trame verte et bleue métropolitaine et pourront également être utilisées en complément d'autres données et outils de planification du territoire.

FIGURE 2. RÉSULTAT DE LA MODÉLISATION DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES APRÈS OPTIMISATION



Analyse de la valeur économique du capital naturel du territoire de la CMQ et de la TCRQ

Cette étude vise à faire connaître les services écologiques du capital naturel du territoire ainsi qu'à fournir une évaluation de leur valeur économique. Le mandat a été donné en juin 2017 à Ouranos. Après avoir recueilli l'information stratégique et géomatique en 2017, l'année 2018 a permis de tenir deux rencontres de travail devant servir à alimenter le rapport :

- Un atelier, tenu en janvier 2018, a permis d'élaborer différents scénarios de développement du territoire. Ces scénarios permettront de démontrer l'impact cumulatif des tendances générales et des politiques sur l'évolution du territoire, et de mesurer les arbitrages entre chaque scénario en termes de services écosystémiques.

- Une deuxième rencontre, tenue en juin 2018, a permis de valider les représentations géographiques des scénarios. Cette rencontre a également permis de discuter des possibles utilisations de la version finale de l'étude, dans le but de soumettre un rapport qui sera utile pour la CMQ et ses MRC.

La version finale de l'étude est attendue au cours de l'hiver 2019.

Parcours du fleuve

L'élaboration de la planification sectorielle du Parcours du fleuve est réalisée en partenariat avec la Table de concertation sur la gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent de la région de Québec (TCRQ). Les activités suivantes se sont déroulées en 2018:

- Mise à jour en continu des informations concernant les projets prévus par d'autres instances et des accès publics potentiels au fleuve.

- Pour faire suite à la journée de réflexion sur la vision du Parcours du fleuve, tenue le 6 décembre 2017, un rapport d'analyse a été produit par l'Institut du Nouveau Monde (INM). L'INM avait été mandaté pour accompagner la CMQ dans la préparation et l'animation de cette journée. Le rapport a ensuite été diffusé aux participants et mis en ligne sur le portail Internet de la CMQ.

- Travail à l'interne pour synthétiser davantage les idées et propositions énoncées lors des ateliers de la journée de réflexion.

- Élaboration de la vision impliquant le choix des grands thèmes, la recherche de projets inspirants et de référents, l'identification des axes d'intervention, les propositions du plan d'ensemble et la présentation de cette vision au comité de travail et suivi auprès du comité.

La version finale du plan d'ensemble doit être complétée en début d'hiver 2019.

Coulées vertes et bleues

L'élaboration du plan d'ensemble des Coulées vertes et bleues s'échelonne sur quelques années. Les années 2016 et 2017 ont donné lieu à quelques activités de recherche, collecte et traitement de données. L'année 2018 a permis de réaliser deux démarches en parallèle qui alimenteront plus concrètement la réalisation du plan d'ensemble :

- En septembre 2018, un mandat a été donné à la firme « En mode solutions » afin d'accompagner la CMQ dans la planification des Coulées vertes et bleues. En mode solutions réalise une première démarche permettant d'élaborer une stratégie de consultation et de concertation pour l'élaboration du plan d'ensemble. Pour ce faire, un total de 4 rencontres a été mené avec des comités interne et externe de la CMQ. Le rapport détaillant la stratégie sera livré en début d'année 2019.

- À divers moments de l'année 2018, la CMQ a collaboré avec la Ville de Québec et l'équipe de travail affectée à la réalisation de son Plan des rivières. Étant donné que ces deux planifications ont de nombreux éléments en commun, les deux instances ont avantage à travailler de concert pour harmoniser leurs efforts. Le 30 mai 2018, la CMQ a notamment participé à un atelier réunissant les organismes partenaires afin de travailler sur la vision et les critères de conception du plan de mise en valeur des rivières. De plus, la CMQ a tenu un kiosque lors de la consultation tenue le 14 octobre 2018 à la base de plein air de Beauport.

La réalisation concrète du plan d'ensemble aura lieu au cours de l'année 2019.

Activités de communication

Le protocole d'entente pour la mise en place de la Trame verte et bleue encadre les activités de publicité et de promotion réalisées par la CMQ et les municipalités. En 2018, les activités suivantes se sont déroulées :

Activités de presse des projets municipaux

Tel qu'exposé dans l'avancement des projets des municipalités, les activités suivantes ont eu lieu en 2018 et la CMQ y a participé :

- **Juillet** : Inauguration d'une aire d'entrainement en plein air au Parc des Chutes-de-la-Chaudière.

- **Septembre** : Inauguration du parc et de la fontaine de Place de l'Église, dans le cadre du projet de Raccordement du Chemin La Liseuse à la Vélopiste Jacques-Cartier-Portneuf.

- **Octobre** : Début des travaux du pavillon d'accueil au Parc régional de la Pointe-De la Martinière.

Consultation à la base de plein air de Beauport dans le cadre du Plan des rivières de la Ville de Québec

Tel que mentionné précédemment, la CMQ a participé à la consultation publique menée par la Ville de Québec dans le cadre du Plan des rivières. L'événement se tenait le 14 octobre 2018 à la base de plein air de Beauport. Lors de cette journée, la CMQ a tenu un kiosque dans lequel était présenté un panneau localisant les projets financés par l'entente (figure 3). Les représentantes de la CMQ ont alors eu l'occasion d'échanger avec les citoyens sur le grand projet de Trame verte et bleue métropolitaine et les aménagements réalisés dans le cadre des projets.



FIGURE 3. PANNEAU EXPOSÉ LORS DE LA CONSULTATION DU 14 OCTOBRE 2018 À LA BASE DE PLEIN AIR DE BEAUPORT

Publicité dans numéro Hiver 2019 du Naturaliste Canadien

Cette publicité a été placée dans l'édition « Hiver 2019 » de la revue Le Naturaliste canadien. Il s'agissait d'un numéro spécial sur le Colloque sur l'écologie routière et l'adaptation aux changements climatiques.



FIGURE 4. PUBLICITÉ DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LE NATURALISTE CANADIEN

3.2.3 Avancement général du projet

L'année 2018 a permis d'avancer significativement le projet CMQ par la réalisation de quatre principales démarches : l'Analyse de la connectivité écologique du territoire de la CMQ et de la TCRQ, l'Analyse de la valeur économique du capital naturel du territoire de la CMQ et de la TCRQ et les plans d'ensemble du Parcours du fleuve et des Coulées vertes et bleues.

Un total de 115 265 $ a été dépensé en 2018 pour la réalisation de ces 4 démarches. Ce montant inclut la rémunération d'une ressource professionnelle de la CMQ dédiée au dossier de la Trame verte et bleue. Ses tâches consistent en la planification, la réalisation et le suivi des études et des planifications sectorielles. D'ailleurs, la rémunération de cette ressource a été répartie en fonction du temps alloué à chacune de ces démarches, soit l'Analyse de la connectivité écologique (40 %), l'Analyse de la valeur économique du capital naturel (15 %), le plan d'ensemble du Parcours du fleuve (15 %) et le plan d'ensemble des Coulées vertes et bleues (15 %).

La proportion restante de son temps (15 %) est octroyée à la gestion et au suivi de l'entente, ce qui inclut la tenue de diverses rencontres, la participation à des activités de presse et corporatives concernant les projets financés, le suivi des projets ainsi que la reddition de comptes.

Les coûts des deux premières études sont partagés avec le budget relatif au Plan de gestion intégrée régional (PGIR) de la Table de concertation régionale sur la gestion intégrée du Saint-Laurent - zone de Québec (TCRQ). En effet, ces actions sont ressorties comme prioritaires dans le cadre du PGIR.

L'état et la planification des dépenses pour les années 2013 à 2019 établissent un total de 817 650 $ pour le projet CMQ. Ce montant dépasse largement celui fixé au protocole d'entente, qui est de 446 670 $, en raison de dépenses supplémentaires supportées par la CMQ.

Le tableau 3 présente les dépenses associées à la réalisation du projet de la CMQ pour les années 2013 à 2018 ainsi qu'une planification des dépenses pour 2019.

TABLEAU 3. DÉPENSES DU PROJET DE LA CMQ DE 2013 À 2019

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Planif. 2019
Photographie aérienne 2013	88 530 $						
Étude - Milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité		9 856 $					
Organisation et structuration de la Trame verte et bleue (concept)	15 809 $	24 453 $	24 200 $				
Parcours du fleuve (plan sectoriel)			88 415 $	54 000 $	50 083 $	14 100 $	14 100 $
Monts et collines (plan sectoriel)			43 589 $	61 029 $	11 455 $		
Coulées vertes et bleues (plan sectoriel)				9 000 $	40 500 $	15 854 $	72 300 $
Étude – Connectivité écologique					13 227 $	51 477 $	
Analyse de la valeur économique du capital naturel					9 468 $	42 505 $	18 800 $
Gestion et suivi du protocole d'entente						14 100 $	18 800 $
Mise en commun des plans sectoriels							12 000 $
TOTAL	**104 339 $**	**34 309 $**	**156 204 $**	**124 029 $**	**124 733 $**	**138 036 $**	**136 000 $**
817 650 $							

3.2.4 Planification 2019

Les dépenses prévues pour l'année 2019 comprennent la rémunération annuelle pour une ressource professionnelle dédiée au dossier, répartie dans les planifications du Parcours du fleuve (15 %) et des Coulées vertes et bleues (45 %). Il est prévu que le Parcours du fleuve soit complété en début d'année 2019, tandis que la planification des Coulées vertes et bleues se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2019.

Le mandat d'analyse de la valeur économique du capital naturel sera complété dans la première moitié de l'année 2019. Il est prévu que la ressource professionnelle dédiée au dossier y octroie 20 % de son temps en 2019.

Finalement, la proportion restante du temps de la ressource professionnelle (20 %) sera accordée au suivi administratif de l'entente, à la production du rapport final, à la reddition de compte et aux versements finaux d'aide financière. Ce pourcentage inclut également une mise en commun des trois planifications sectorielles. Cette mise en commun impliquera l'intégration de la planification dans la révision du PMAD, établira un échéancier pour la mise en place des mesures et actions identifiées et planifiera la diffusion élargie du projet.

4. AIDE FINANCIÈRE

4.1 Aide gouvernementale

En vertu du protocole d'entente entre le MAMH et la CMQ, l'aide financière versée par le gouvernement du Québec à la CMQ se répartit ainsi :

Versements effectués	
2013-2014	1,7 M$
2014-2015	1,975 M$
2015-2016	2,5 M$
2016-2017	2,5 M$
2017-2018	0,42 M$
2018-2019	0,42 M$
2019-2020	0,42 M$
Total	9,935 M$

Jusqu'à présent, les six premiers versements ont été effectués, pour un total de 9,515 M$.

4.2 Fonds dédié à la Trame verte et bleue métropolitaine

Les versements d'aide financière provenant du MAMOT, de même que les montants provenant d'un règlement d'emprunt pour assurer la portion d'aide financière de la CMQ, sont investis dans un placement d'épargne à terme.

En 2018, la CMQ a procédé à un emprunt de 420 000 $ afin d'assurer sa part d'aide financière à la réalisation des projets. Ces montants étaient de 1 250 000 $ en 2017, 1 250 000 $ en 2016, 987 500 $ en 2015 et de 794 200 $ en 2014.

4.3 Versements aux MRC et aux municipalités

Les versements d'aide financière pour les projets des MRC et des municipalités sont effectués selon une séquence déterminée au protocole d'entente convenu entre la CMQ et les municipalités. Selon cette séquence, l'aide financière est distribuée en quatre versements :

1er VERSEMENT 10 %	2e VERSEMENT 15 %
À la signature du protocole d'entente	Après la réception et l'acceptation des documents mentionnés à l'annexe A (description du projet)
3e VERSEMENT 30 %	**4e VERSEMENT 45 %**
Lorsque 50 % des travaux liés au projet sont exécutés	Lorsque les travaux sont menés à terme et donc effectués à 100 %

Le tableau 4 expose les versements d'aide financière effectués en date du 31 décembre 2018 ainsi qu'une planification des prochains versements en fonction de l'entente en cours.

Nous pouvons déduire les éléments suivants du tableau 4 :

- Un montant total d'aide financière de 5 296 258 $ (1 728 292 $ de la CMQ et 3 567 966 $ du MAMOT) était versé en date du 31 décembre 2018.
- Les versements à effectuer d'ici la fin de l'entente correspondent à un total de 9 255 162 $, soit 3 084 961 $ de la CMQ et 6 170 201 $ du MAMH.
- La plus grande partie de l'aide financière sera versée lorsque les travaux liés au projet seront exécutés à 100 %, que la Communauté aura reçu le dernier versement du ministre et qu'elle aura accepté les rapports finaux des projets. Cela nous amène aux premiers mois de l'année 2020.

TABLEAU 4. VERSEMENTS D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC ET MUNICIPALITÉS – EFFECTUÉS ET PLANIFIÉS (EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2018)

Projets	Coûts du projet	Aide financière			Versements effectués		Nb de vers. (%)	Versements à effectuer d'ici la fin de l'entente (2019)		Nb de vers. (%)
		CMQ	MAMOT	Totale	CMQ	MAMOT		CMQ	MAMOT	
Parc linéaire de la rivière du Berger	2 600 000 $	650 000 $	1 300 000 $	1 950 000 $	75 000 $	150 000 $	2 (25%)	575 000 $	1 150 000 $	2 (75%)
Parc linéaire de la rivière Beauport	4 200 000 $	630 000 $	1 260 000 $	1 890 000 $	75 000 $	150 000 $	2 (25%)	555 000 $	1 110 000 $	2 (75%)
Parc naturel du Mont Bélair	5 000 000 $	550 000 $	1 100 000 $	1 650 000 $	137 500 $	275 000 $	2 (25%)	412 500 $	825 000 $	2 (75%)
Base de plein air de Ste-Foy	7 150 000 $	977 583 $	1 955 167 $	2 932 750 $	296 637 $	593 275 $	2 (25%)	680 946 $	1 361 892 $	2 (75%)
Parc riverain du Château-d'Eau	700 000 $	98 000 $	196 000 $	294 000 $	24 500 $	49 000 $	2 (25%)	73 500 $	147 000 $	2 (75%)
Sous-total	**19 650 000 $**	**2 905 583 $**	**5 811 167 $**	**8 716 750 $**	**608 637 $**	**1 217 275 $**	–	**2 296 946 $**	**4 593 892 $**	–
Parc de la Pointe-De La Martinière	1 122 000 $	187 000 $	374 000 $	561 000 $	102 850 $	205 700 $	3 (55%)	84 150 $	168 300 $	1 (45%)
La Grande plée Bleue	787 000 $	196 750 $	393 500 $	590 250 $	190 000 $	380 000 $	4 (100%)	0 $	0 $	–
Parc des Chutes-de-la-Chaudière	604 000 $	100 000 $	202 000 $	302 000 $	38 245 $	77 255 $	2 (25%)	61 755 $	124 745 $	2 (75%)
Parc de la rivière Etchemin	3 775 000 $	460 667 $	919 333 $	1 380 000 $	240 014 $	478 986 $	3 (55%)	220 653 $	440 347 $	1 (45%)
Sous-total	**6 288 000 $**	**944 417 $**	**1 888 833 $**	**2 833 250 $**	**571 109 $**	**1 141 941 $**	–	**366 558 $**	**733 392 $**	–
Raccordement Liseuse – Vélopiste	1 975 000 $	383 333 $	766 667 $	1 150 000 $	82 500 $	165 000 $	2 (25%)	300 833 $	601 667 $	2 (75%)
Sous-total	**1 975 000 $**	**383 333 $**	**766 667 $**	**1 150 000 $**	**82 500 $**	**165 000 $**	–	**300 833 $**	**601 667 $**	–
Parc riverain de L'Ange-Gardien	1 412 500 $	237 500 $	475 000 $	712 500 $	237 500 $	475 000 $	4 (100%)	0 $	0 $	–
Quai de Ste-Anne-de-Beaupré	1 412 500 $	237 500 $	475 000 $	712 500 $	116 875 $	233 750 $	3 (55%)	120 625 $	241 250 $	1 (45%)
Sous-total	**2 825 000 $**	**475 000 $**	**950 000 $**	**1 425 000 $**	**354 375 $**	**708 750 $**	–	**120 625 $**	**241 250 $**	–
Projet de la CMQ	**446 670 $**	**111 670 $**	**335 000 $**	**446 670 $**	**111 670 $**	**335 000 $**	–	**0 $**	**0 $**	–
TOTAL	**31 184 670 $**	**4 820 003 $**	**9 751 667 $**	**14 571 670 $**	**1 728 292 $**	**3 567 966 $**	–	**3 084 961 $**	**6 170 201 $**	
TOTAL CMQ-MAMOT		**14 571 670 $**			**5 296 258 $**			**9 255 162 $**		
		V ERSEMENTS CUMULATIFS			–			**4 813 253 $**	**9 738 167 $**	
								14 551 420 $		

5. CONCLUSION

À l'instar des années précédentes, l'année 2018 a permis au grand projet de Trame verte et bleue métropolitaine d'avancer considérablement. Les projets municipaux ont grandement progressé et ceux qui ne sont pas complétés se termineront au cours de l'année 2019. Les avenants au protocole d'entente ont eu pour effet d'ajouter des travaux d'envergure pour plusieurs projets, en raison de la prolongation de la durée de l'entente de deux ans et, pour certains, d'une aide financière supplémentaire. À échéance du protocole, l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre des projets municipaux totaliseront environ 30 M$.

Depuis le début de l'entente, le projet mené par la CMQ a donné lieu à de multiples démarches et est allé bien au-delà d'une seule planification. Ce projet a notamment permis d'acquérir une photo aérienne du territoire et de réaliser des études approfondissant diverses thématiques alimentant les planifications de la Trame. Au final, ces multiples démarches auront résulté en des dépenses totales de 817 650 $. C'est près de deux fois le montant fixé au protocole d'entente (446 670 $) pour la réalisation de ce projet.

L'année à venir étant la dernière du protocole, il ne reste que quelques mois pour compléter les projets. Les prochains mois seront donc stratégiques et plusieurs travaux d'importance devront être effectués afin de respecter l'échéance du protocole.

Progressivement, les composantes et partenaires de la CMQ s'approprient et s'engagent dans la mise en place de la Trame verte et bleue métropolitaine. Déjà, de nombreuses opportunités émergent afin de poursuivre les projets et en initier de nouveaux dans une deuxième phase. C'est dans ce contexte que le conseil de la CMQ a transmis, en mars 2018, une proposition de partenariat au MAMH pour une deuxième phase au protocole d'entente pour la mise en place de la Trame verte et bleue métropolitaine. La CMQ réitère donc cette demande et souhaite vivement poursuivre ce partenariat mobilisateur et riche en retombées économiques, sociales et environnementales et contribuant au rayonnement du territoire métropolitain et à la mise en œuvre du PMAD.



Base de plein air de Sainte-Foy



RAPPORT 2018

Suivi du protocole d'entente

LA TRAME
VERTE ET BLEUE
MÉTROPOLITAINE

Communauté
métropolitaine
de Québec